

Les Clients sont priés de noter que les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toute commande passée auprès de Gekatex, dénommé le « vendeur »

1 - APPLICATION

- 1.1. Le vendeur conçoit et fabrique des produits d'essuyage technique et de lustrage (« les produits ») destinés principalement au secteur Automobile, Aéronautique, High Tech, Médical, Nucléaire et l'industrie des sciences de la vie et autres secteurs. Il peut également offrir des prestations de mise au point de solution incluant des formulations chimiques à la demande et aux spécifications du client.
- 1.2. Les présentes conditions générales de vente s'appliqueront à l'ensemble des propositions techniques et commerciales transmises aux clients pour la fourniture de ces produits. En ce qui concerne la composition de ses produits, le vendeur fait appel à des sous-traitants spécialisés dans les traitements chimiques et leurs formules chimiques de nettoyants intégrées aux produits demeurent en générale la propriété des sous-traitants.
- 1.3. A réception de ces conditions, le client sera réputé en avoir accepté les termes, de telle façon que toute commande transmise au vendeur sera exclusivement soumise aux présentes et que, ni les conditions générales du client, ni les documents transmis par celui-ci, sauf ceux expressément acceptés par le vendeur, ni les modifications ultérieures à l'offre du vendeur qui n'auraient pas été pas été acceptées, ni la réception ou le paiement des produits, ne puissent en aucune manière constituer la reconnaissance ou l'acceptation des conditions générales du client.

2- DEVIS

- 2.1. Les devis sont valides pour une période de quatre (4) semaines.
- 2.2. Les termes de chaque commande sont soumis à la communication préalable par le client de toutes les spécifications complètes et exactes ou réglementation obligatoire, incluant toute destination expresse ou obligation juridique susceptible d'affecter la fourniture conforme des produits, ainsi que les conditions de leur mise sur le marché de destination. A défaut de fournir cette information, le vendeur sera en droit d'exclure sa responsabilité pour conformité.
- 2.3. Chaque commande est soumise à l'acceptation écrite par Email du vendeur, le client en conservant la preuve.
- 2.4. Le vendeur est en droit d'accepter tout ou partie d'une commande.
- 2.5. Les destinations ou utilisations des Produits, hors spécifications usuelles qui ne seraient pas stipulées au devis, les travaux particuliers, les études, les analyses, les échantillons, les prototypes, les conceptions et travaux expérimentaux effectués à la demande du client ou faisant suite au conseil du vendeur, seront facturés en tant que prestations complémentaires au tarif en cours.
- 2.6. Dès lors que le vendeur considère qu'une commande de produits ou de prestations ne pourrait atteindre les objectifs assignés par le client, il sera en droit de présenter des solutions, pour autant que celles-ci soient facturées en tant que prestations complémentaires.

Les Clients sont priés de noter que les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toute commande passée auprès de Gekatex, dénommé le « vendeur »

- 2.7. Tous frais supplémentaires non définis par les termes de la commande, seront facturés en tant que prestations complémentaires.

3- LIVRAISON

- 3.1. Avant toute expédition, le client devra informer le vendeur de toute exigence réglementaire ou pratique requise pour le transport ou le dédouanement des produits. Les produits sont préparés et emballés pour une livraison nationale, intra-communautaire ou l'exportation en conformité aux règles de transport ou le cas échéant, aux règles douanières, sous réserve que le client ait communiqué préalablement les informations adéquates et exactes.
- 3.2. Les livraisons partielles sont autorisées, à la condition que le moyen de paiement négocié via les banques, ne les excluent pas.
- 3.3. Les livraisons sont toujours définies par référence aux Incoterms CCI, dans leur version 2010. Les risques sur les produits passent au client au moment de la livraison définie par l'Incoterm, ou à défaut, au premier transporteur.
- 3.4. Sauf stipulation contraire de la commande, les livraisons sur le territoire métropolitain sont effectuées ICC incoterm DDP, non déchargé, le lieu convenu à destination en France. Sauf stipulation contraire de la commande, les autres livraisons sont effectuées ICC incoterm FCA, notre entrepôt à (ville ou plateforme d'emportage) – France.
- 3.5. La livraison des produits ou des prestations est effectuée dans les délais impartis, sauf cas fortuit ou force majeure, notamment, les événements imprévisibles, la guerre, les émeutes, les décisions gouvernementales ou administratives, l'incendie, les inondations, les épidémies, les restrictions à l'accès du marché, les embargos, les grèves ou les intempéries sévères ou les procédures ou saisies douanières. Dans ce cas, le délai de livraison sera prolongé d'autant, à moins que les parties décident d'un commun accord, de mettre fin à la commande. Aucun retard ne pourra donner droit à dommages et intérêts ou pénalités à l'encontre du vendeur.

4 - RECEPTION

- 4.1. Sauf stipulation contraire de la commande, le Client devra réceptionner les produits dans un délai de cinq (5) jours civils à l'arrivée à destination, et il devra envoyer un Email pour aviser le vendeur de la réception effectuée.
- 4.2. A défaut d'inspecter et notifier au vendeur, au moyen d'un Email, de la réception conforme ou de tout défaut attesté par un rapport circonstancié des désordres, ceux-ci seront réputés conformes à la commande avec pour effet de rendre le client forclos sous la garantie contractuelle.
- 4.3. Au cas où le client émettrait des réserves lors de la réception des produits ou des prestations, le seul recours de celui-ci sera le remplacement des produits ou des prestations défectueux.

Les Clients sont priés de noter que les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toute commande passée auprès de Gekatex, dénommé le « vendeur »

5 - PRIX

- 5.1. Les prix indiqués dans les devis sont stipulés en Euros (€). En cas de libellé dans une autre devise le paiement doit impérativement être réalisé dans la devise indiquée. En cas de règlement dans une devise différente à celle indiquée sur le devis les frais bancaires et de change sont à la charge du client
- 5.2. Le montant du devis ne comprend ni retenues à la source à raison des prestations effectuées hors UE, ni écotaxe, impôts, ni TVA ou taxes sur les ventes applicables à destination.
- 5.3. En aucune façon le prix des produits ou des prestations concernant n'inclut la cession des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant au vendeur, sauf accord contraire séparé.
- 5.4. Le prix des produits ou des prestations peut être modifié par le vendeur en fonction de l'augmentation moyenne du coût de production ou des prestations additionnelles qui pourraient être demandées. L'ajustement sera effectué mensuellement après notification au client.

6 - PAIEMENT

- 6.1. Les paiements doivent être effectués en Euros (€) auprès de la banque du Vendeur et dûment réalisés lors de leur encaissement sur son compte, sauf en cas d'un accord préalable du vendeur dans le devis pour une autre devise.
- 6.2. Sauf stipulation écrite contraire de la commande, les paiements seront définis comme suit :
i) acompte de 50% à la commande par virement et ii) le solde à 30 jours de date de la facture, soit selon le cas par virement ou SWIFT, par traite avalisée, par crédit documentaire conformément aux RUU 600 ou Stand By Lettre de crédit sur une banque de premier rang.
- 6.3. Le paiement dans les délais est une obligation essentielle du client. En conséquence, tout montant échu à la date stipulée dans la commande qui ne serait pas réglé, peut être soumis à l'application d'un intérêt moratoire d'un montant égal aux taux BCE (Banque Centrale Européenne) + 11 points à compter du premier jour suivant la date d'échéance. Un forfait de 40 euros par facture sera appliqué en cas de retard ou défaut de paiement.
- 6.4. Le vendeur a le droit, à sa seule discrétion, de compenser tout paiement effectué contre toute créance en cours et de réclamer le paiement immédiat des sommes restant dues.
- 6.5. Jusqu'au complet paiement des produits ou des prestations, le vendeur **réserve le droit de propriété sur les produits ou les prestations.**

7 - GARANTIE

- 7.1. Le vendeur garantit que les produits sont conformes à leur description et leurs spécifications et que les prestations sont délivrées conformément à des prestations effectuées selon le niveau en usage en France.

Les Clients sont priés de noter que les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toute commande passée auprès de Gekatex, dénommé le « vendeur »

- 7.2. Cette garantie est valable pour une durée de six (6) mois à compter de la réception des produits et de la recette des prestations.
- 7.3. Le vendeur exclut de cette garantie les défauts résultant de (i) toute spécification ou destination des produits ou des prestations qui ne seraient pas expressément stipulées dans les termes de la commande, (ii) une utilisation non conforme des produits ou des prestations, (iii) des modifications inadaptées effectuées par le client ou tout autre tiers, non autorisées par le vendeur, (iv) l'absence ou le refus du client de se conformer aux instructions transmises (v) ni d'aucune détérioration des produits ou des prestations résultant d'un stockage inadapté ou prolongé, (vi) ou l'intégration de substances tierces.
- 7.4. En présence de défauts, la seule obligation du vendeur sera, à la seule option de celui-ci, (i) de remplacer les produits ou de corriger les prestations non conformes, tous les frais d'expédition, de déplacement et de transfert de personnel sur place, de démantèlement ou de réinstallation de tout équipement étant à la charge du client ou (ii) d'émettre un avoir pour les prestations non conformes ou non effectuées.
- 7.5. En cas de réclamation, le client devra notifier le défaut par Email dans un délai de trois (3) jours civils à compter de sa découverte, suivi d'un courrier rapide, et dans tous les cas, en conservant une preuve de ces envois.
- 7.6. Au cas où la responsabilité du vendeur au titre du contrat de vente ou de sa responsabilité concernant ses produits ou prestations, serait engagée devant un arbitre ou un tribunal, celui-ci ne pourra être tenu responsable des dommages indirects qui pourraient en résulter. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur sera toujours limitée au montant de la commande.

8 - Droits de Propriété intellectuelle et industrielle – Confidentialité

- 8.1. Le vendeur est une société bénéficiant d'un niveau d'expertise dans son secteur et d'un savoir-faire ou de droits de propriété intellectuelle y afférent.
- 8.2. La recherche et l'innovation étant au cœur des activités du vendeur, le client s'engage à garder strictement confidentielles toutes informations ou données relatives au devis, à la commande ou toutes données techniques, savoir-faire, idées, prestations brevetables, ou informations commerciales communiquées par le vendeur. Cette obligation restera en vigueur durant les négociations et pendant l'exécution des commandes, puis pendant trois (3) ans après la dernière commande.
- 8.3. Le client s'engage à ne pas agir en aucune manière de façon à interférer, contrefaire ou contester ou faciliter ces actes en relation avec les droits de PI du vendeur. En conséquence, le Client s'interdit notamment de déposer en son nom ou par l'intermédiaire d'un tiers ou de toute entité, toute innovation du Vendeur ou tout droit de propriété intellectuelle en rapport avec la conception, l'exécution et la commercialisation de ses produits ou prestations.

Les Clients sont priés de noter que les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toute commande passée auprès de Gekatex, dénommé le « vendeur »

9 - ANNULATION - RETOUR

- 9.1. En cas d'annulation d'une commande, quelles qu'en soient les circonstances, le vendeur conservera tout paiement d'avance à titre de réparation pour les dommages encourus, sans préjudice de tout autre recours ou demande en dommages et intérêts.
- 9.2. Le vendeur peut résilier une commande en cours lorsque le client se trouve en défaut de paiement ou de toute autre obligation, ou si le vendeur considère, à sa seule discrétion, que le statut financier ou la responsabilité du client s'est substantiellement altéré. Dans ces cas, le vendeur sera en droit de réclamer le paiement immédiat des produits et des prestations, même partiellement réalisés et toute commande en cours pourra être payée immédiatement. Le vendeur ne pourra ni être tenu responsable pour aucun dommage direct ou indirect consécutif à cette annulation, ni au titre de la suspension de ses obligations pour les raisons susmentionnées.
- 9.3. En cas de retour de produits, le vendeur appliquera une décote pour utilisation effective ou non par rapport au montant facturé initialement au client.

10 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

- 10.1. En cas de conflit d'interprétation entre les présentes conditions et tout autre document utilisé en relation avec celles-ci, l'ordre de priorité sera donné en premier lieu (i) aux termes de la commande, puis (ii) aux spécifications et normes applicables, et enfin, (iii) aux présentes conditions.
- 10.2. En cas de traduction des présentes, seule la version française fera foi.
- 10.3. Le droit applicable aux présentes conditions ou contrats subséquents est le droit français.
- 10.4. Le client est d'accord pour soumettre préalablement tout différend survenant à raison des commandes ou contrats à la médiation du CMAP (web site <http://www.cmap.fr>) à Paris pour une durée maximale de un (1) mois.
- 10.5. Ensuite, en cas d'échec ou d'abandon de la médiation, le client accepte de soumettre leur litige, ayant trait notamment, mais non exclusivement aux présentes, de même que toute réclamation extra contractuelle :
 - Soit au tribunal de commerce de (ville dès lors que le Client a son siège ou son adresse habituelle dans l'UE ;
 - soit à l'arbitrage de la CAREN, à Lille , en France dès lors que le Client a son siège ou sa résidence hors UE, par un (1) arbitre. Le Client accepte que la sentence sera finale et définitive et qu'il s'y conformera rigoureusement. La langue de la procédure d'arbitrage sera le français. Il sera statué sur le litige conformément au droit stipulé à l'article 10.3.